

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE SERRES-MORLAAS

DU 31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars , à 17 heures 30, sur convocation transmise le 22 mars 2023, s'est réuni le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Serres-Morlaàs, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Président.

Présents :

M BREGEGERE Pierre, M BURON Thomas, M HAURET Jean-Marc, Mme LARBIOUZE Clarisse, Mme LHASSANI Leila, M VIGNEAU Jean-Louis

Absente excusée ayant donné procuration : Mme FILLON Charlotte donne procuration à Mme LHASSANI Leila

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 7

M VIGNEAU Jean-Louis a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Révision du prix du repas
- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Budget 2023
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2022.

1) Révision du prix du repas de la cantine

Le Président expose que les repas sont livrés par la Société Ansamble. Il explique que le prix du repas de la cantine facturé aux familles est de 3.49 euros.

Le prix du repas facturé par cette société ayant augmenté, il propose à l'assemblée de procéder à une augmentation du prix du repas aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE que le prix du repas de la cantine sera facturé à 3.95 € à compter du 1^{er} mai 2023.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2) Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil d'Administration en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VOTE le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3) Vote du compte administratif 2022

Le Président s'étant retiré, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur VIGNEAU Jean-Louis vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	12 769.00
	Réalisé :	8 141.65

Recettes	Prévu :	12 769.00
	Réalisé :	11 888.74

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	236 264.00
	Réalisé :	190 867.18

Recettes	Prévu :	236 264.00
	Réalisé :	224 255.07

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	3 747.09
Fonctionnement :	33 387.89
Résultat global :	37 134.98

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

4) Affectation des résultats 2022

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 023.62
- un excédent reporté de :	32 364.27
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	33 387.89
- un excédent d'investissement de :	3 747.09
Soit un excédent de financement de :	3 747.09

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	33 387.89
AFFECTATION (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	33 387.89
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	3 747.09

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5) Budget 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	96 302.00	Produits des services	70 880.00
Charges de personnel et frais assimilés	152 034.00	Dotations subventions	142 518.11
Autres charges de gestion courante	200.00	Atténuations de charges	1 750.00
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>248 536.00</i>	Excédent de fonctionnement reporté	33 387.89
Total des dépenses de fonctionnement	248 536.00	<i>Total des recettes réelles</i>	<i>248 536.00</i>
		Total des recettes de fonctionnement	248 536.00




SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	5 003.00	Excédent d'investissement reporté	3 747.09
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>5 003.00</i>	Dotations fonds divers	1 255.91
Total des dépenses d'investissement	5 003.00	<i>Total des recettes réelles</i>	<i>5 003.00</i>
		Total des recettes d'investissement	5 003.00

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

6) Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 2023/105 à 2023/109.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Pierre BREGEGERE</p>  	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> <p>Jean-Louis VIGNEAU</p> 
--	--

